

## La lutte des classes n'est pas morte !

**O**ui mais ce ne sont plus les prolétaires qui la mènent, tellement on les a convaincus de la ringardise du « concept ». L'heure est à l'individualisme forcené. Il y a pourtant une classe sociale qui reste structurée et qui resserre les rangs en toute discrétion, qui mène et amplifie la lutte pour son plus grand profit. Non, la lutte des classes n'est pas morte. Elle n'est ringarde que dans l'esprit de ceux qui se bercent d'illusion et continuent à croire que « tout-seul-on-s'en-sort-mieux ».

Oui notre ennemi de classe est structuré en ordre de bataille.

Il s'agit donc pour nous de savoir très vite retrouver nos valeurs de solidarité, de fraternité, de resserrer les rangs et de ne plus craindre de dire NON haut et fort et de tenir bon.

L'heure n'est pas au renoncement ou à l'abattement : toutes les luttes peuvent être gagnées à conditions qu'elles soient portées par le plus grand nombre.

Derrière une morgue de façade le pouvoir des riches tremble.

A ce sujet la Cigogne est tombée sur la dernière couverture d'un magazine de télévision <sup>(1)</sup> que Vincent Delerm raillait il y a quelques temps et qui titre : « Le couple qui fait trembler l'Élysée ». Derrière un titre quelque peu accrocheur il y a, en réalité, la présentation du dernier livre du couple de sociologues Pinçon Charlot intitulé : « *Le président des riches, Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy* »

Un livre essentiel pour comprendre à quel point notre ennemi de classe est organisé, à quel point le pouvoir politique, pourtant issu des urnes, lui est servilement soumis. Un livre providentiel qui ouvre les yeux et qui donne des pistes pour les luttes en cours et à venir.

En guise d'édito nous vous proposons l'excellente critique de l'ouvrage qui a été publiée récemment dans un quotidien modéré du même groupe de presse que le magazine cité plus haut <sup>(2)</sup>.

Bonne Rentrée à toutes et à tous !

### "Le Président des riches. Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy", de Michel Pinçon et Monique Pinçon Charlot : l'oligarchie version Nicolas Sarkozy

C'est un livre de combat. Michel Pinçon et Monique Pinçon Charlot ont passé leur vie de sociologues à examiner à la loupe les riches et les puissants, avec l'idée bien ancrée qu'ils ne doivent leur richesse qu'à la bonne fortune de leur naissance, à leur héritage culturel, éducatif et financier bien plus qu'à leurs qualités innées, ce qu'ils ont eu le talent de faire oublier. Les Pinçon l'ont patiemment démontré à travers quinze ouvrages, *Le Président des riches* prouve qu'ils ne s'assagissent pas avec le temps.

Les sociologues ignorent "le discours politiquement correct qui dénie toute validité à la notion de classes sociales". "Il y a une guerre des classes, c'est un fait, disait Warren Buffett, l'un des hommes les plus riches du monde, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la gagner." En France, Nicolas Sarkozy incarne pour les auteurs le pouvoir d'une oligarchie qu'il a constamment privilégiée

depuis son accession au pouvoir, même s'il prétend incarner les aspirations des plus modestes.

"L'arbitraire de la domination et le népotisme ne doivent pas apparaître au grand jour, pour laisser aux classes dominées l'illusion que les qualités et le mérite sont bien à la base des choix du président de la République", écrivent-ils. Or, "pour contrer la collusion des élites, la connaissance de leur fonctionnement est un premier combat".

L'aventure commence inévitablement au Fouquet's, où celui qui avait indiqué qu'il serait le président de la France qui se lève tôt a fêté sa victoire avec la France qui se couche tard, dans un hôtel de luxe à 1 000 euros la nuit. Ce rite de passage, avec "les différentes composantes de la classe dominante", donne le sens du changement :

"L'argent ne doit plus se cacher." Au bout de deux mois, le nouveau président baisse le plafond du bouclier fiscal de 60 % à 50 %, alors que les indemnités aux victimes des accidents du travail sont devenues impossibles depuis décembre 2009 : "Le bouclier fiscal est révélateur de la base sociale sur laquelle repose ce régime, écrivent les auteurs, ce sont désormais les grandes fortunes qui tiennent les

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)  
rênes du pouvoir."

Avec Nicolas Sarkozy, l'oligarchie a trouvé "son fédérateur", qui décroie ses amis et place ses proches. La télévision étant "un enjeu stratégique de premier plan", les Pinçon retracent sa reprise en main par le pouvoir, de l'annonce, depuis l'Élysée, du recrutement à TF1 de Laurent Solly, directeur adjoint de campagne de Nicolas Sarkozy, jusqu'à la nomination du président de France Télévisions, à qui on supprime les coupures publicitaires pour en répartir la manne sur le privé.

L'autre caractéristique du pouvoir est, pour les sociologues, "le mélange des genres" entre l'État et la famille. C'est le président de la République lui-même qui bataille avec l'assemblée des copropriétaires du cap Nègre, dans le Var, pour faire installer le tout-à-l'égout dans la maison de sa belle-famille, qui force la main aux Monuments historiques ou qui essaie de placer son étudiant de fils à la tête du quartier d'affaires de la Défense.

L'inventaire est minutieux et argumenté, les Pinçon proposent en conclusion "de lancer des propositions pour contrecarrer le fonctionnement de l'oligarchie".

D'abord par "la vigilance", dont le livre se veut un premier pas. Ensuite en mettant fin au cumul des mandats, en nationalisant les banques, en supprimant la Bourse... "Il faut faire des riches notre exemple, concluent les chercheurs. Leur puissance est due à leur solidarité."

**LE PRÉSIDENT DES RICHES. ENQUÊTE SUR L'OLIGARCHIE DANS LA FRANCE DE NICOLAS SARKOZY** de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot. Zones, 223 pages, 14 euros.

(1) **Télérama n°3166 du 18 au 24 septembre 2010**

(2) **Le Monde du 7 septembre 2010**

## Droit de réponse.

**L**es agents des SERCO du 35 ont eu la mauvaise surprise de lire un petit encart intitulé HOTEL DES IMPOTS « Zéro personne en attente » à propos de l'accueil du site sous la rubrique Vite dit... des Dernières Nouvelles d'Alsace dans son édition du jeudi 9 septembre 2010.

« Une lectrice des DNA se rend à l'hôtel des impôts avenue des Vosges, le 31 août. Elle prend son ticket d'attente, et y jette un coup d'œil. Vous allez être appelé (e) au service. Accueil particulier sous le n° 0004. Nous sommes le 31 août 2010, il est 8h24. Il y a 0 personne(s) en attente. Temps d'attente estimé: 16 minutes. A ce compte là, mieux vaut être patient ! » (sic)

Il n'est pas étonnant en soi, que les « Dernières Poubelles » comme on les appelle usuellement en plaisantant en Alsace, colportent un tel article à la façon des médias parisiens dont personne n'ignore qu'ils sont de façon quasi systématique à la botte du patronat de droite et de ceux qui nous gouvernent actuellement. Leur mauvaise foi, lorsqu'il est question des fonctionnaires n'est plus à prouver. Les gratte-papiers auraient pu se déplacer, se rendre compte de visu du quotidien des collègues de l'accueil du Centre des Finances Publiques du 35, avenue des Vosges, qui accueillent journallement avec patience et professionnalisme toute la misère du monde ou presque, et en faire un article de fond ! Mais cela n'est certainement pas vendeur ! Passons, la presse locale vaut ce qu'elle vaut !

**Pour la hiérarchie, c'est comme d'hab :**

« Pas de vagues... et on demande des comptes aux gueux »

**C**e qui est plus grave dans cette affaire, qui finalement se résume à un petit bug du logiciel de file d'attente en début de journée, c'est que bien évidemment la haute hiérarchie locale en ait fait des gorges chaudes au lieu de prendre la défense de ses agents, comme cela paraîtrait normal, au moyen d'un droit de réponse. Car finalement, la machine en indiquant 16 minutes d'attente pour quatre réceptions personnalisées, a tout bonnement calculé le temps (fort court) de réception réservé à ce genre de prestation, en sachant que la majorité des clients en cette période se résume en des défailants venus chercher leur avis dans le but d'obtenir des allocations diverses, ou des conseils fiscaux en matière de revenus fonciers, frontaliers, des réclamations à propos de la PPE et autres ... si ce ne sont pas des illettrés etc. Nous n'aborderons même pas le sujet de l'agressivité grandissante des usagers. Pour en revenir à notre article de presse, cette brave dame a certainement oublié qu'elle attend bien davantage de temps à la caisse de son supermarché, de son boucher ou de son banquier ... sans protester !

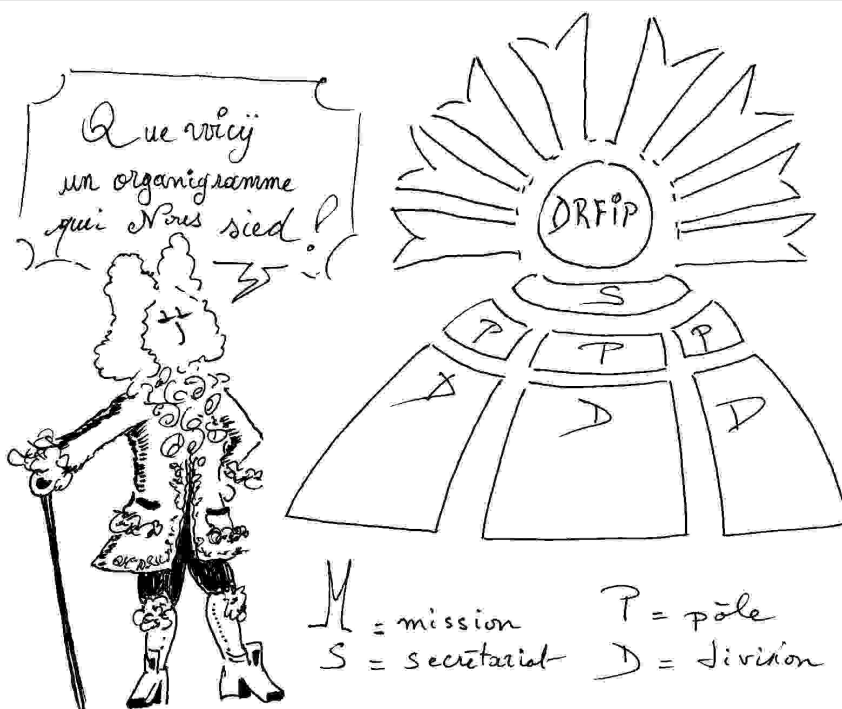
Ces Messieurs de la presse locale feraient bien mieux d'expliquer dans leurs colonnes les raisons de l'augmentation des bases de calcul de la taxe d'habitation sur l'agglomération strasbourgeoise, avec ses conséquences, ou d'annoncer à la population de la ville la création de la future usine à gaz du S.I.P. de STRABOURG en plein centre ville. Autant d'aberrations voulues par le politique, en dépit du bon sens, qui devront être assumées au quotidien par les agents des Finances ! Voilà de l'information !

Une fois de plus ce sont les militants de la CGT Finances Publiques qui vont devoir prendre les devants et dire la vérité au public !

## La valse des grades

Des IDEP et des RP2 à la tête de divisions de plus de 40 agents, des Dir Div relégués au rang d'encadrement de proximité, le doublement des AGFIP par des AFIP, « carré magique » encadrant un DRFIP rayonnant au centre de missions indéfinies et de divisions dont la distribution laisse à désirer. C'est l'impression que donne le projet d'organigramme : une fusion invasive tant dans l'occupation des « beaux » bureaux du 4 place de la République que dans celle des postes d'encadrement.

**ACHTUNG ! ça craint...**



## Les nouvelles du septentrion

### Excès de zèle en outre forêt

Ils avaient annoncé la couleur : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Il faut pourtant croire qu'en Alsace du Nord règne une espèce de microclimat de type sibérien puisqu'on assiste dans certaines structures au non remplacement de 3 agents sur 3.

Ainsi la cité thermale voit partir ses agents sans voir arriver la relève.

Il serait grand temps d'arrêter de considérer les Vosges du Nord comme une enclave de la Sibérie Orientale.

### Disparitions inexplicables en Alsace du Nord

Prenons un poste mixte (impôts-collectivités locales) implanté dans le réseau de l'ex-DGCP.

En 2006, ce poste comptait 10,5 agents de catégorie B ou C.

Au fil des réformes diverses (création des centres d'encaissement, création des centres prélèvement service, transfert de l'impôt sociétés, ...), les missions de ce poste ont fondu comme neige au soleil.

Heureusement qu'il lui restait la gestion des collectivités locales !

Comme il avait moins de missions, on lui a enlevé des agents.

C'est tout l'intérêt de l'ORE, le fameux « Outil de Réduction des Emplois ».

Il faut croire qu'il y en avait encore trop !

Alors, la direction fait le choix de ne pas remplacer des départs suite à mutations, ...

Et là, la situation devient préoccupante.

S'y rajoutent des congés de longue durée, des maladies à répétition,... si bien que l'équipe de renfort y est envoyée pour une année quasi-complète.

Pas encore assez coupé dans le gras ?

Allez hop, on lui enlève les collectivités pour les transférer au poste spécialisé voisin et des agents avec.

Maintenant, il ne lui reste que 4 agents : 1,5 B et 2,5C.

Moins de la moitié des B et des C d'il y a 4 ans.

Ah oui, il faut dire que la commune où se situe ce poste est siège d'une Sous-préfecture et 4<sup>ème</sup> ville d'Alsace.

À mon avis, l'intégration au SIP en fin d'année se fera au grand soulagement des agents bien perdus dans leur immense château.

# Risque psychosociaux

**Les risques psychosociaux, de quoi parle-t-on ? Quels sont les enjeux ? Quels indicateurs ?**

Les risques psychosociaux s'entendent comme la probabilité d'apparition de troubles, tant individuels que collectifs, pouvant avoir pour origine l'environnement professionnel : charges de travail, facteurs organisationnels, violences internes (verbales ou physique, y compris le harcèlement moral ou sexuel) et externes (celle provenant d'usager, par exemple).

Ces troubles peuvent être caractérisés par l'apparition de signes plus ou moins graves qui, faute d'attention, peuvent progressivement s'aggraver jusqu'à évoluer vers des pathologies. Ces troubles se traduisent par les manifestations suivantes : inquiétude, stress, mal être, qui peuvent se développer sous des formes aggravées : souffrance, angoisse, dépression ... et peuvent donner lieu à différents types de comportements : agressivité, épuisement, comportement d'addiction etc...

Les risques psychosociaux recouvrent tous les risques professionnels portant atteinte à l'intégrité mentale ou à la santé physique des collaborateurs. Cette notion précise que la santé psychique ne peut se construire sans prendre en compte la dimension sociale du travail et des relations qui s'y nouent.

L'impact économique du stress chronique a été estimé entre 0,7% à 3,3% du PIB en Europe. En 2002, La commission européenne a rapporté que le coût annuel du stress lié au travail dans l'UE-15 était de 20 milliards d'euros. Ces chiffres sont en augmentations constantes en Europe et dans le reste du monde y compris dans les pays en voies de développement.

L'ampleur du problème et ses conséquences non négligeables sur la santé ont conduit à la nécessité de mettre en place des mesures de prévention, tant au niveau de l'Union Européenne que dans les États membres.

Les risques psychosociaux restent un phénomène encore mal défini.

Cette confusion est due à la grande diversité des risques, mais aussi à la complexité des causes et effets qui interagissent (phénomène systémique).

Par contre nous savons que certaines organisations du travail, certains types de management induisent une souffrance mentale au travail, ressentie soit au plan individuel soit au plan collectif. Cette souffrance aboutit toujours à une perte d'estime de soi. L'analyse de cette souffrance permet de retrouver de manière isolée ou associée les éléments suivants :

- **du stress quand il y a surcharge de travail, a fortiori s'il existe une organisation du travail générant des ordres contradictoires.**
- **un sentiment d'abandon, en cas de manque de soutien de la hiérarchie ou si la hiérarchie de proximité est absente ou insuffisamment compétente...**
- **un déficit chronique de reconnaissance, qui est parfois lié à l'impossibilité de réaliser le travail prescrit sur lequel on est jugé.**
- **une perte de sens : l'individu ou le groupe se sent douloureusement inutile, quand les savoir-faire anciens sont disqualifiés, quand s'installe l'impression**

**de faire superficiellement les choses par manque de temps.**

- **une souffrance morale peut s'installer chez un agent lorsque les contraintes sont insuffisamment compensées par la conviction que son travail est utile aux autres et qu'il est reconnu par sa hiérarchie, ses collègues ou l'usager.**

Selon les dispositions du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé « physique et mentale » des travailleurs. Comme pour les autres risques professionnels, l'approche des risques psychosociaux doit être rigoureuse et donnera lieu à une évaluation inscrite au document unique, et à la prise de mesure via le programme de prévention.

En matière de risque psycho-sociaux la démarche que nous portons est également celle préconisée par le ministère du travail : une démarche de prévention.

## Démarche du ministère du travail

**1. Engagement de la direction sur des objectifs et des moyens, association des partenaires sociaux, du service de santé au travail, information des salariés**

**2. Recueil d'indicateurs : étape de pré diagnostic**

**3. Évaluation des sources ou facteurs de risques psychosociaux : étape de diagnostic**

**4. Élaboration d'un plan d'action comportant des mesures concrètes :**

**5. Organisation du suivi du plan avec transcription et mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER).**

[http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Stress-les-risques-  
psychosociaux.html](http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Stress-les-risques-psychosociaux.html)

Le constat est sévère : les outils de diagnostic sont inexistantes et, de plus, nous sommes face à un véritable déni de réalité de la part des directions locales et confrontés à un double langage de la part de la DG [http://www.financespubliques.cgt.fr/Conditions-de-vie-  
au-travail,5754.html](http://www.financespubliques.cgt.fr/Conditions-de-vie-au-travail,5754.html)

L'organisation du travail est un objectif fixé par l'administration centrale, l'exemple type étant les réformes de structures CDI-CDIF, SIP, travail en plateau ou la mise en place de nouveaux outils HELIOS... les directions locales refusent tout débat tant en CHS qu'en CTPD sur ces sujets .

Lors du dernier CTPD de la DSF, une nouvelle fois la direction a refusé notre demande d'indicateurs (étape 2 de pré diagnostic): turn-over, absentéisme (court arrêt de maladie, grève...) consultation spontanée de la médecine du travail, évolution du nombre d'agents en difficulté (reconnus par l'administration) etc... Parallèlement, dans la filière gestion publique la terminologie même liée aux risques psychosociaux était inconnue.

La gravité de certaines situations et le rappel aux directeurs qu'ils sont pénalement responsables a conduit à des solutions individuelles et à un début de prise de conscience de leur part.

Pour que la démarche de prévention soit opérante il faut que les outils soient communs aux représentants des personnels, aux directions locales et aux donneurs d'ordres c'est à dire la DG.

En attendant le résultat d'une politique de prévention qui sera

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

lente à se mettre en place nous resterons confrontés quotidiennement à ce fléau.

La meilleure réponse est une réaction collective du service, le repli individuel peut conduire au harcèlement moral, à la dépression et dans tous les cas à un mal-être au travail et ceci sans espoir de solutions ni individuelles ni collectives.

Chacun d'entre nous doit être attentif à ces phénomènes sur son lieu de travail et pas que dans son service.

Cette vigilance devrait permettre une intervention plus rapide du syndicat.

### Points de repère développés par AST67\* organisme agréé par le ministère du travail

Le stress devient un risque pour la santé et la sécurité lorsqu'il est éprouvé dans la durée.

Signe d'alerte chez les agents.

Mal-être, anxiété, démotivation, trouble du sommeil, repli sur soi...

Les signes d'alerte dans l'entreprise sont déclinés selon douze indicateurs de vigilance

1. le contexte du travail et de l'emploi dans le secteur de l'entreprise est dégradé.
2. Il y a augmentation de l'absentéisme notamment pour des problèmes de santé psychologique.
3. Les actions de prévention visent la santé physique uniquement.
4. La politique contre la violence au travail et/ou le harcèlement moral est peu appliquée ou inexistante.
5. Les problématiques de retour au travail se limitent au contrôle des absences ou aux aménagements nécessités par les dispositions réglementaires.
6. Il n'y a pas de politique d'équilibre entre vie professionnelle et extraprofessionnelle.
7. La charge de travail est constamment excessive : pas assez de marge de manoeuvre
8. la politique de reconnaissance est inexistante.
9. Les supérieurs sont peu accessibles.
10. Les équipes ne collaborent pas.
11. Les collaborateurs ont peu de contrôle sur leur propre activité.
12. La communication est déficiente.

\* AST 67 : association de droit local qui gère les 47 centre médicaux chargés de la médecine du travail.

## TRAJECTOIRES

Le 22 juillet les boîtes aux lettres électroniques de l'ensemble des agents de la Fonction Publique ont subi un attaque de type « HOAX »\*

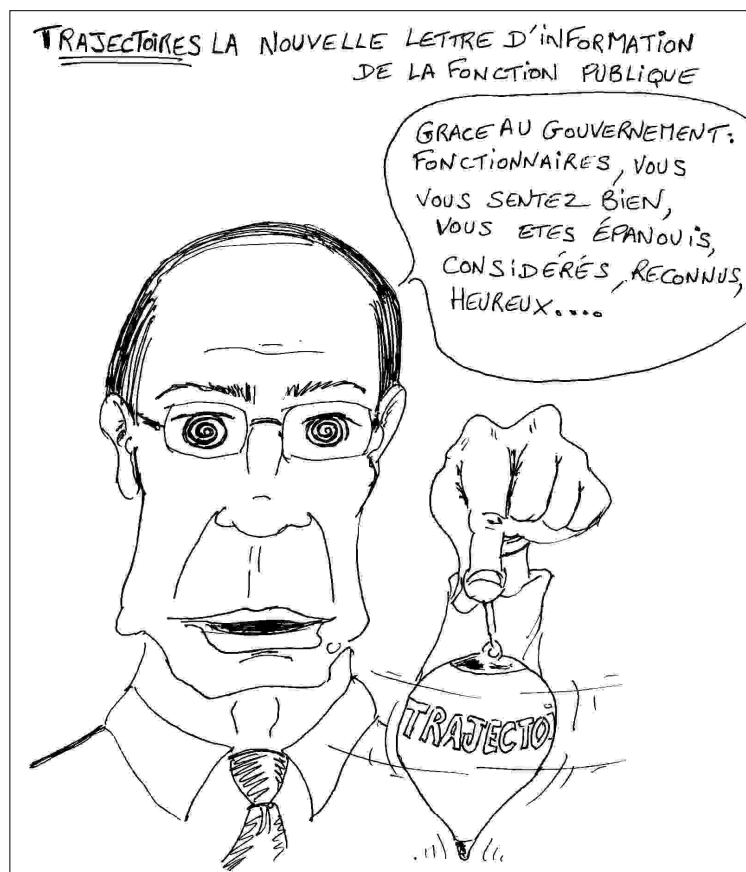
Ah non, c'était (paraît-il) bien le premier numéro de la nouvelle lettre d'information du ministère.

Las d'être pris pour une bille, j'ai cliqué sur le lien de désabonnement.

Et toi ???

Si, si, je t'assure : t'as le droit de le faire, et ça c'est pas un hoax ! Et en plus ça fait du bien pour pas un rond.

\***hoax** : En informatique, les canulars (appelés **hoax** en anglais) se trouvent souvent sous la forme de courriel ou de simple *lettre-chaîne*. Dans ce dernier cas, Internet ne fait qu'amplifier un phénomène qui existait déjà à travers le courrier traditionnel. Le mot **hoax** est une simplification du premier mot de l'expression *hocus pocus*, signifiant « tromperie » ou « escroquerie ». <http://fr.wikipedia.org/wiki/Hoax>

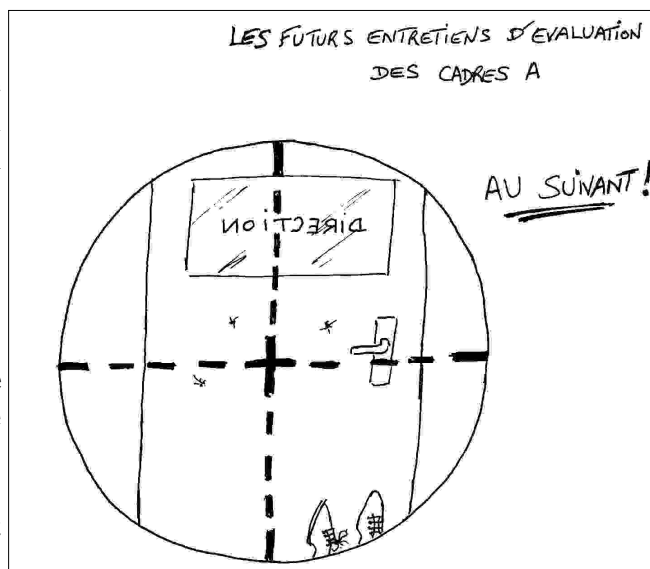




# CADRES « A » COMME « ACHTUNG »

**S**i, à l'écoute de bruits de couloirs, d'anecdotes racontées en aparté, on pouvait soupçonner en quelle estime est tenue la catégorie A par notre direction locale, aujourd'hui le doute n'est plus permis. Il suffit de lire l'extrait du compte rendu de performance année 2009, page 4 (Ulysse-Magellan-les départements-67-les nouveautés du site) :

**« S'agissant des agents de catégorie A, si quantitativement les emplois sont pourvus, qualitativement des difficultés sérieuses sont à relever. A titre d'illustration, une procédure pour insuffisance professionnelle a du être engagée conduisant au licenciement d'un inspecteur ; s'il est bien évident qu'il est impossible de multiplier ce type d'actions, il est non moins évident qu'elle pourrait être mise en œuvre pour plusieurs autres cadres »**



À bon entendeur, va falloir mouiller la cravate. La Cigogne compatit au sort des collègues cadres A qui, s'ils ne sont pas tous encore dans le viseur, n'en demeurent pas moins tous dans le collimateur. Elle tient cependant à les rassurer puisqu'il n'est pas question de cadres C, ni B dans le dit rapport (il s'agit sans doute pour notre direction d'espèces en voie de disparition peu dignes qu'on s'y intéresse), les cadres A seront peut-être rapidement oubliés eux aussi au détriment des A+ et A++++ qui foisonnent dans les nouveaux organigrammes des DRFIP.

**Car plus le gibier est gros, plus le bonheur de flinguer est grand.**



Confédération européenne des syndicats (CES)  
European Trade Union Confederation (ETUC)

## Journée d'action syndicale européenne du 29 septembre 2010 : 100 000 travailleurs défilent à Bruxelles

En réaction aux mesures d'austérité en vigueur dans de nombreux pays européens, la Confédération européenne des syndicats (CES) organise une grande journée de mobilisation européenne le 29 septembre prochain, soutenue par l'ensemble de ses organisations membres. Environ 100 000 personnes sont attendues dans les rues de Bruxelles tandis que plusieurs mouvements de protestation seront organisés au niveau national.

Une journée d'action syndicale européenne d'ampleur aura lieu le 29 septembre. Des délégations syndicales venues de toute l'Europe défilent dans les rues de Bruxelles pour protester contre les mesures d'austérité. Les salariés ne doivent pas être les seuls à payer l'irresponsabilité spéculative de certaines institutions financières. Parallèlement à l'Euro-manifestation de Bruxelles, une grève générale aura lieu en Espagne et des mouvements de protestation seront organisés au Portugal, Italie, Lettonie, Pologne, Chypre, Roumanie, République tchèque, Lituanie, Serbie et Irlande. La majorité des efforts des organisations syndicales étant portée sur l'Euro-manifestation de Bruxelles avec une forte représentation des organisations syndicales belges, mais également des délégations venant de France, d'Allemagne, du Luxembourg, d'Autriche, de Finlande, de Grèce, de Hongrie, de la République tchèque, de Pologne, du Portugal, d'Espagne, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Norvège, etc. Les fédérations industrielles européennes participeront également à cette Euro-manifestation. John Monks, secrétaire général de la CES a déclaré : « le 29 septembre, nous manifesterons pour exprimer notre inquiétude face au contexte économique et sociale qui sera aggravé par les mesures d'austérité. Nous sommes particulièrement préoccupés par le chômage et l'augmentation des inégalités. Face à la précarité grandissante, la priorité doit être accordée à l'emploi de qualité. Ce sera le message que nous transmettrons au Président de la Commission européenne, M. Barroso et le Président en exercice de l'Union européenne, M. Leterme, que nous rencontrerons à l'issue de la manifestation. »

Une délégation de notre section fera le déplacement dans le cadre de l'interpro CGT du département.

## Formations non-fiscales : les demi-soldes vous saluent bien !

**D**ans la filière fiscale comme dans la filière gestion publique, les formations sont essentielles au fonctionnement des services : évolutions réglementaires incessantes, nouvelles applications, mouvements de personnels.

Il est donc souvent fait appel aux agents de terrain pour assurer des sessions de formation, préparées en dehors du service. Pour cela les formateurs sont indemnisés.

... Mais bien mieux au sein de l'ex-DGI qu'au sein de l'ex-DGCP !

En effet dans la filière gestion publique (en application de l'Instruction confidentielle DGCP N° 95-001-V37 du 15 mai 1995) il est prévu, pour les formations dispensées par un binôme, un partage de l'indemnité de formation. **Ce qui n'existe pas dans la filière fiscale.**

La fusion a logiquement abouti à l'harmonisation par le haut des pratiques des deux filières (« gagnants-gagnants »)... **mais uniquement pour les formations fiscales !**

Ainsi, les collègues ex-DGCP animant en binôme une formation fiscale perçoivent à l'instar des collègues ex-DGI la totalité de l'indemnité.

S'il n'y a donc plus de différence de traitement au regard de la filière d'appartenance, **une nouvelle discrimination est donc en place en fonction du thème de la formation** : serait-il plus noble de former les agents à GAIA, au guichet fiscal unique ou au contentieux de la TH qu'à Hélios, à Excel ou aux régies du secteur public local ?

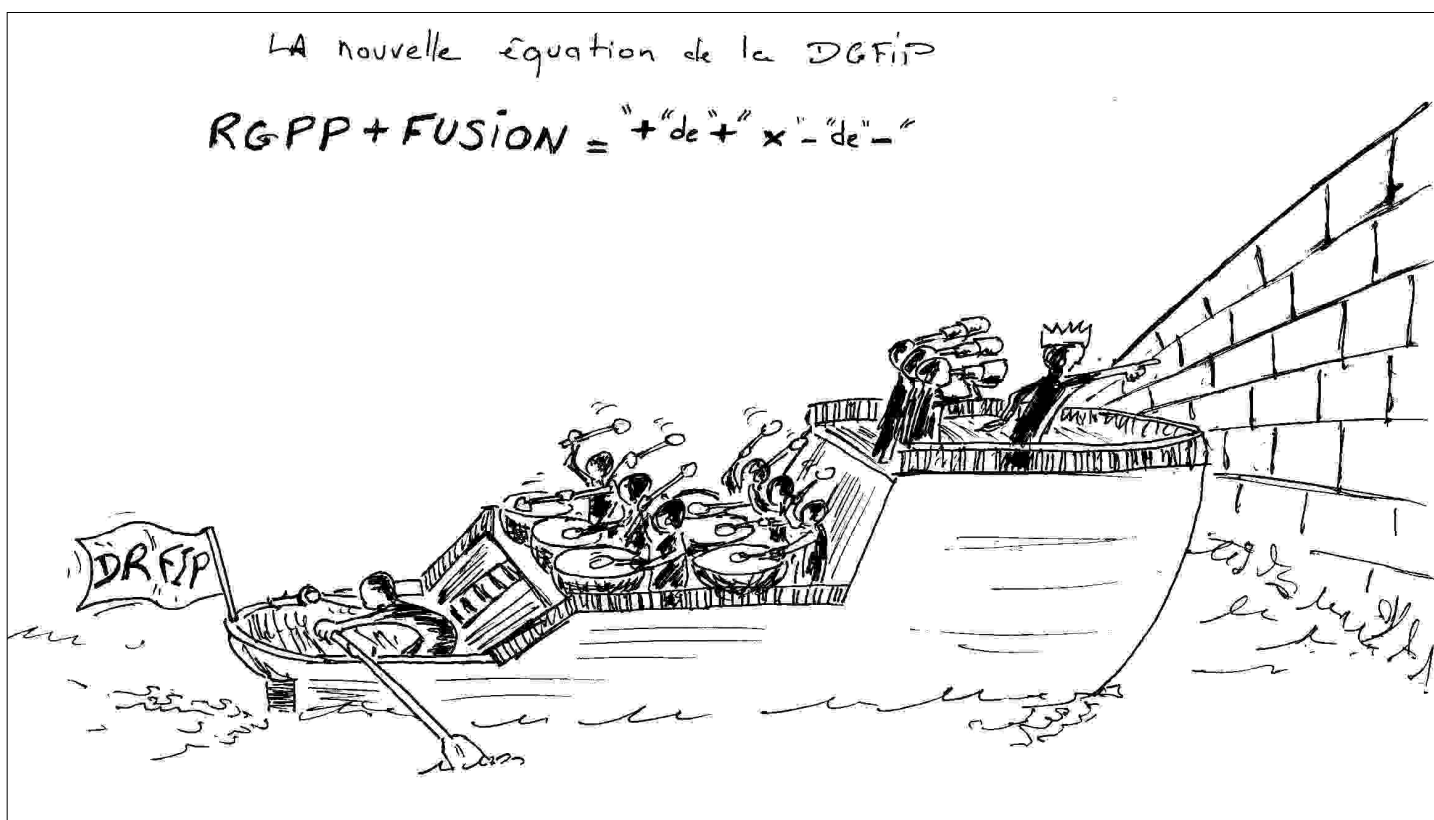
Fort de ce constat, le groupe de travail du 7 janvier 2010 a déclaré que « Le régime indemnitaire des formateurs occasionnels de la filière gestion publique est aligné sur celui en vigueur dans la filière fiscale, avec effet au 01/01/2010.

Oui, mais !

Qu'en est-il des formations assurées en 2009 ?

Il y a donc des agents ex-DGCP qui sont plus gagnants-gagnants que les autres.

Harmonisation qu'ils disaient !



## Les moellons de la colère

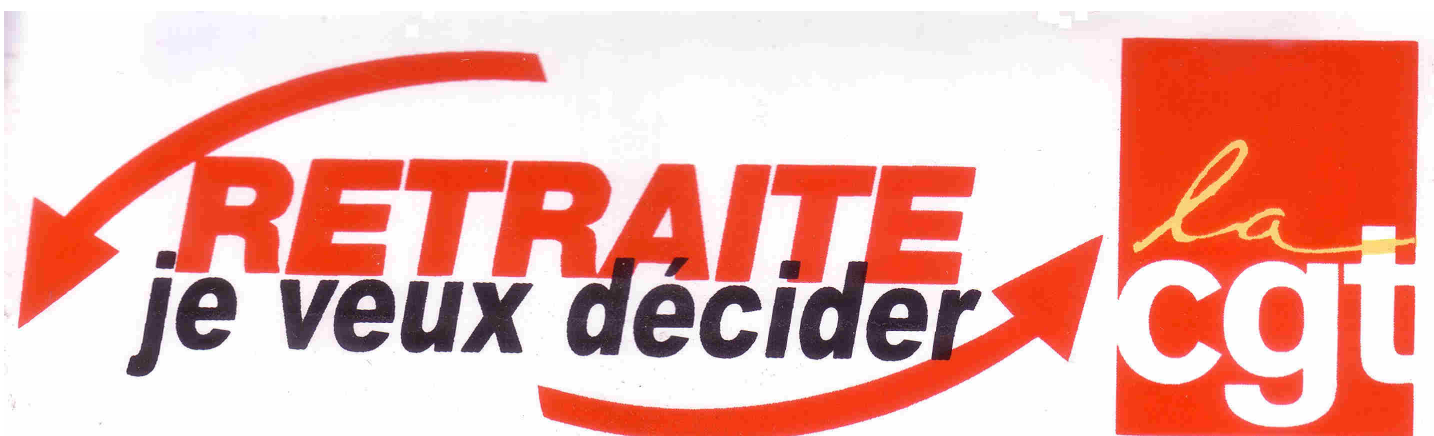
Un moellon, dit *Le Robert*, est une « pierre de construction maniable en raison de son poids et de sa forme ». Quiconque a dressé un mur n'ignore pas que c'est assez lourd. La fin du labeur est toujours bienvenue, et d'abord pour le dos.

Le jour de la manifestation résignée contre l'élimination de la retraite à soixante ans, une image, sur France 2, réveille le moellon. Celui qui parle est un vieil ouvrier d'une ironie énervée, probablement retraité. Il est coiffé d'une casquette plate. Sous le bleu de travail, une chemise à rayures épaisses et verticales. Dessus, une pancarte de la CGT. Des yeux clairs légèrement globuleux, d'épaisses moustaches grises, à la gauloise, et un accent lyonnais soulignent la paisible virulence du propos : « *J'en ai marre de voir tous ces gens qui viennent à la télévision...* » Il ne dit pas « à la télé », ce n'est pas de sa génération. La « télévision » désigne un objet à l'ancienne, moins proche et plus respectable, qui mérite tout son mot. C'est celui qui précéda le nôtre, la « télé », cet objet du laisser-aller.

L'homme fait une incise : « *...J'ai rien contre les gens en costume...* » Puis il reprend : « *...Ces gens qui viennent faire des discours et qui ont jamais soulevé une brouette, qui n'ont jamais porté un moellon.* » Il devait être maçon. « *Ben oui, dit-il, y en a...* » Pleins les écrans, pleins les ondes : des types à mains d'évêque qui vont, de média en média, prêchant leurs sermons sur la rigueur et l'appel à l'effort. « *Et ça donne des conseils : 'Oui, on peut travailler, on peut aller jusqu'à plus de soixante ans !' Eh ben pardi, bien sûr !* » Pardi, encore un joli mot d'avant. L'homme roule des yeux et accentue son débit : « *Moi, j'vais les mettre pendant six mois à pousser une brouette et à charrier des moellons... et puis on verra quels discours ils tiendront.* »

La réponse, il la connaît. Ils ne tiendront pas de discours. Ils iront se coucher, parce qu'ils seront fatigués.

Et leur silence nous rendra la paix.



### JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local où l'un des secrétaires :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen